

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 05149 Numéro SIREN : 435 097 753 Nom ou dénomination : A.C. BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 38864

30 JUIN 2023

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros
Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

Sous le N° :

038864

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 JUIN 2023
Résolution d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 112.524 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 112.524 €

A titre de dividendes aux associés 60.000 €
Soit 75 € par action

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu.

Le solde, au compte « autres réserves », soit la somme de 52.524 €

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de 402.526 €
- les capitaux propres de la Société présenteront un solde créditeur de : 411.326 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE

31 décembre 2019
31 décembre 2020
31 décembre 2021
(AGOE 08/09/2022)

DIVIDENDES DISTRIBUES

80,00 € par action
75,00 € par action
75,00 € par action
75,00 € par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

BÉGUIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS S.A.S.

Gérald Avidano

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre Saunier

CHIEF DE MISSION

Certifié conforme
Hervé YALCIN

" AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER "

Société par Actions Simplifiée au Capital de 8 000 Euros

Siège social : 36, Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS

SIRET 435 097 753 00014

BILAN FISCAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Siège social : 32, rue d'Estienne-d'Orves, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
Tél. 01 41 87 91 27 - Fax 01 46 60 40 30 - E-mail : contact@beguinetaassociés.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION PARIS ÎLE DE FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES
389 862 905 RCS NANTERRE - SIRET 389 862 905 00020 - APE 6920 Z - FR 72 389 862 905

SOMMAIRE

I. LIASSE FISCALE

- 2050 - Bilan Actif
- 2051 - Bilan Passif avant répartition
- 2052 - Compte de résultat de l'exercice (en liste)
- 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)
- 2054 - Immobilisations
- 2054 bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
- 2055 - Amortissements
- 2056 - Provisions inscrites au Bilan
- 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- 2058 A - Détermination du résultat fiscal - 2/2
- 2058 B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- 2058 C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers
- 2059 A - Détermination des plus et moins-values
- 2059 B - Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport
- 2059 C - Suivi des moins-values à long terme
- 2059 D - Réserve spéciale des plus-values à long terme et des provisions pour fluctuation des cours
- 2059 E - Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée
- 2059 F - Composition du capital social - 2/2
- 2059 G - Filiales et participations

II. ANNEXES

- 1 - Détail des comptes : bilan - ACTIF
- 2 - Détail des comptes : bilan - PASSIF
- 3 - Détail des comptes : RÉSULTAT
- 5 - Détail des Produits à Recevoir
- 6 - Détail des Charges à Payer
- 7 - Détail des Produits Constatés d'Avance
- 8 - Détail des Charges Constatées d'Avance
- 9 - Soldes intermédiaires de gestion

III. DÉCLARATIONS FISCALES

- 2065 SD - Impôts sur les sociétés
- 2065 bis SD - Annexe à la déclaration n° 2065
- 2067 - Relevé des frais généraux
- 2069 RCI - Réductions et crédits d'impôts - 2/2

05/04/2023

BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS
32 rue d'Estienne d'Orves
92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET : 38986290500020

Century 21 Bolivar Jourdain
36 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
France

RAPPORT DE TÉLÉDÉCLARATION

Century 21 Bolivar Jourdain
36 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
SIRET : 43509775300014 - APE : 6831Z

Régime fiscal : BIC RN IS

Date de fin d'exercice : 31/12/2022

Données envoyées :
Liasse fiscale

Destinataire(s) :
DGFIP

Nom du fichier EDI : Century 21 Bolivar Jourdain Liasse

Référence EDI : 23040518500513

Transmission EDI : effectuée le 05/04/2023 à 18:50:30

Titre de la liasse : Liasse 2022

Désignation de l'entreprise Century 21 Bolivar Jourdain

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

Néant * ☐

			Exercice N clos le		N-1			
			3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB					
		Frais de développement*	CX					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 220	22 220			
		Fonds commercial (1)	AH	22 867		22 867	22 867	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN					
		Constructions	AP					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
		Autres immobilisations corporelles	AT	114 769	112 497	2 273	1 122	
		Immobilisations en cours	AV					
		Avances et acomptes	AX					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
		Autres participations	CU	2 048		2 048	2 044	
		Créances rattachées à des participations	BB				180	
		Autres titres immobilisés	BD					
		Prêts	BF					
		Autres immobilisations financières*	BH	9 086		9 086	8 667	
	TOTAL (II)			BJ	170 990	BK	134 717	36 273
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX					
		Autres créances (3)	BZ	17 521		17 521	10 474	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	749 854	CG		749 854	880 575
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 205	CI		7 205	5 302
	TOTAL (III)		CJ	774 581	CK		774 581	896 351
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	945 571	1A	134 717	810 854	931 231	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		22 867	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobiliations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise		Century 21 Bolivar Jourdain		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	350 002	332 066	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 524	137 936	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL	471 326	478 802
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 878	7 878	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	7 878	7 878	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	229	229	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 229	32 745	
	Dettes fiscales et sociales	DY	299 045	396 430	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	15 146	15 146	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	331 650	444 551	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	810 854	931 231	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	331 650	444 551	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				Cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	45 087	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	74 377	KW		KX
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	40 069	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	114 446	LO		LP	2 147
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	2 224	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	8 667	1U		1V	418
	TOTAL IV	LQ	10 891	LR		LS	418
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	170 424	ØH		ØJ	2 566

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				4		5		6		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	45 087	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	74 377	MO
			Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	1 824	MT	40 392	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG	1 824	NH	114 769	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX	176	ØY	2 048	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	9 086	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	176	NK	11 134	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 000	ØL	170 990	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2023
DGFP N° 2054 bis

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	22 220	PF		PG		PH	22 220
TOTAL I		RK	22 220	RM		RN		RO	22 220
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	74 377	QE		QF		QG	74 377
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 947	QM	996	QN	1 824	QO	38 120
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	113 324	QV	996	QW	1 824	QX	112 497
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	135 544	ØP	996	ØQ	1 824	ØR	134 717

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
				Total général non ventilé (NW + NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	VM	13 641	13 641
		VB	2 800	2 800
		VN		
		VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 080	1 080
	Charges constatées d'avance	VS	7 205	7 205
	TOTAUX	VT	33 812	33 812
		VU		VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus d'1 an à l'origine	VH			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 229	17 229	
Personnel et comptes rattachés		8C	182 874	182 874	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	102 981	102 981	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 781	2 781	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 410	10 410	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	229	229	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 146	15 146	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTAUX		VY	331 650	331 650	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	229	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant * ☐Exercice N, clos le :
3 1 1 2 2 0 2 2

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	10 085
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 978
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
Amendes et pénalités	WJ	157	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
------------	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %			
--	----------------------------------	---	--	--	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions			
--	---	--	--	--	--

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext	DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'activités* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8

Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ — imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées aux taux de 0 % — imposées aux taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			
		Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
		Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A))			

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies A	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Zone franche d'activité NT (art. 44 quaterdecies)	K3	Zone de reprise rurale de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche d'activité NT (art. 44 quaterdecies)	PP	Zone franche d'activité NT (art. 44 quaterdecies)	1F	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC		PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Créances dépréciées par le report en arrière de déficit	ZI

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {		bénéfice (I moins II)	XI	158 392
		déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	158 392

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 212
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain										Néant * ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	137 936		Dividendes		ZD	17 936			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	120 000				
					Report à nouveau	ZF					
					(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
TOTAL I				ØF	137 936	TOTAL II		ZH	137 936		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	10 062	3 522		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	37 785	XQ	41 286	37 349		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	162 521	114 765		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		500		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	92 142	75 977		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	306 012	232 113		
	- CFE et CVAE						YW	1 322	1 276		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	16 994	15 846		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	18 316	17 122		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	256 582	258 610		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	56 673	42 174		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *						ØB	651 464	592 497		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats sont l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* Ces plus ou moins-values nettes à long terme sont imposables au
taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Ces plus ou moins-values nettes à long terme sont imposables au
taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Ces plus ou moins-values nettes à long terme sont imposables au
taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(8)

(10)

(1)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant *



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4				
	différente (art. 39 quaterdecies	N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article S1 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2023

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar JourdainNéant * ☐

Exercice ouvert le : 01012022

et clos le : 31122022

Durée en nombre de mois 12**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :

	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 282 313
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	600
TOTAL 1	OX	1 282 913

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	99
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	99

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	268 227
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	268 234

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	1 014 778
---	----	-----------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	1 014 778
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	1 282 913	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX				0
Période de référence	GY	01012022	GZ	31122022	
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1)

Néant *

☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Hivil

Nom marital

% de détention

85,00

Nb de parts ou actions

680

Naissance :

Date

15/10/1975

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

15

Voie

Avenue Simon Bolivar

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Bilen

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

10/02/1979

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

7

Voie

Rue Claude Delvincourt

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
2

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Vartan

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

17/11/1974

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

1

Voie

Allée de l'Orme Richard

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHANAL

Prénom(s)

Jean-Marc

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

10/06/1972

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

31

Voie

Boulevard Maurice Ravel

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

Néant * ☒

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS

SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2022

Fin exercice N-1 : 31/12/2021

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1		%
AF Concessions, brevets et droits similaires		2,7	22220	2,4	22220			
205000	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	2,7	22220	2,4	22220			
AG Am/Prov sur Concessions, brevets et droits similaires		2,7	22220	2,4	22220			
280500	Am- Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	2,7	22220	2,4	22220			
AH Fonds commercial		2,8	22867	2,5	22867			
206000	Droit au bail	2,8	22867	2,5	22867			
AT Autres immos corporelles		14,2	114769	12,3	114446	323	0,3	
218100	Installations générales, agencements divers	9,2	74377	8,0	74377			
218300	Matériel de bureau et informatique	2,8	22770	2,4	22447	323	1,4	
218400	Mobilier	2,2	17622	1,9	17622			
AU Am/Prov sur Autres immos corporelles		13,9	112497	12,2	113324	-827	-0,7	
281810	Am- Installations générales, agencements divers	9,2	74377	8,0	74377			
281830	Am- Matériel de bureau et informatique	2,5	20498	2,3	21325	-827	-3,9	
281840	Am- Mobilier	2,2	17622	1,9	17622			
CU Autres participations		0,3	2048	0,2	2044	4	0,2	
261100	TITRES SOCAF	0,0	60	0,0	60			
261800	CAPITAL SOCIAL SOCAF	0,2	1988	0,2	1984	4	0,2	
BB Créances rattachées à des participations				0,0	180	-180	-100,0	
267400	Créances rattachées à des participations			0,0	180	-180	-100,0	
BH Autres immobilisations financières		1,1	9086	0,9	8667	418	4,8	
275001	DEPOT GARANTIE LOCAL	1,1	8532	0,9	8216	316	3,8	
275003	DEPOT GARANTIE PARKING	0,0	336	0,0	236	100	42,4	
275101	FONDS GARANTIE SOCAF	0,0	217	0,0	215	2	0,9	
BZ Autres créances		2,2	17521	1,1	10474	7047	87,3	
401F1904	SOCAP			0,0	458	-458	-100,0	
444000	Etat - Impôts sur les bénéfices	1,7	13641	0,6	5779	7862	136,0	
445666	TVA déductible 20 %	0,2	1569	0,1	1022	547	53,5	
445716	TVA collectée 20 %	0,0	167			167	0,0	
445860	TVA S/FACT.FOURN.NON PARVENUES	0,1	1064	0,2	2254	-1190	-52,8	
467200	TICKETS RESTAURANT	0,1	1080	0,1	960	120	12,5	
CF Disponibilités		92,5	749854	94,8	880575	-130721	-14,8	
512100	SOCIETE GENERALE COMMERCIAL	92,4	749142	94,5	879777	-130636	-14,8	
531000	Caisse n° 1	0,1	713	0,1	798	-85	-10,7	
CH Charges constatées d'avance		0,9	7205	0,6	5302	1904	35,9	
486000	Charges constatées d'avance	0,9	7205	0,6	5302	1904	35,9	

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2022
Fin exercice N-1 : 31/12/2021

RUBRIQUES FISCALES	%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
DA Capital social ou individuel	1,0	8 000	0,9	8 000		
101000 Capital social	1,0	8 000	0,9	8 000		
DD Réserve légale	0,1	800	0,1	800		
106100 Réserve légale	0,1	800	0,1	800		
DG Autres réserves	43,2	350 002	35,7	332 066	17 936	5,4
106880 RESERVES DIVERSES	43,2	350 002	35,7	332 066	17 936	5,4
DI Résultat de l'exercice	13,9	112 524	14,8	137 936	-25 412	-18,4
DP Provisions pour risques	1,0	7 878	0,8	7 878		
151000 Prov- pour risques	1,0	7 878	0,8	7 878		
DV Emprunts et dettes financières divers	0,0	229	0,0	229		
455101 Hivil Yalcin	0,0	229	0,0	229		
DX Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,1	17 229	3,5	32 745	-15 517	-47,4
401000 Fournisseurs	0,0	104	0,5	4 990	-4 886	-97,9
401F0107 Agenda expertise			0,4	3 315	-3 315	-100,0
401F0205 BEGUIN & ASSOCIES CONSULTANTS	0,1	842	0,2	1 607	-765	-47,6
401F0301 CENTURY 21	0,1	613	0,5	4 468	-3 855	-86,3
401F0504 EHP SERVICES	0,0	268	0,0	261	7	2,8
401F0901 IMMORENTE	0,8	6 462	0,7	6 083	380	6,2
401F1606 PRESSIMMO	0,2	1 251	0,1	1 008	243	24,2
408100 FOURNISSEURS	0,9	7 689	1,2	11 014	-3 326	-30,2
DY Dettes fiscales et sociales	38,9	299 045	42,8	396 430	-97 385	-24,6
421000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	3,9	31 342	4,4	41 283	-9 941	-24,1
428000 Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	16,9	137 095	18,4	170 895	-33 800	-19,8
428200 DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	1,8	14 437	2,2	20 341	-5 904	-29,0
431000 URSSAF	2,4	19 222	2,5	23 159	-3 937	-17,0
437100 TAITBOUT PREVOYANCE	0,0	43	0,0	80	-37	-46,5
437200 CIRSIC	1,0	7 874	0,7	6 402	1 472	23,0
437320 Groupe Mornay Prévoyance	0,3	2 459	0,3	2 365	94	4,0
438000 Org- sociaux - Charges à payer, produits à recevoir	2,2	17 607	3,2	29 427	-11 820	-40,2
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	0,7	5 775	0,9	8 137	-2 362	-29,0
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	6,2	50 000	5,9	55 000	-5 000	-9,1
442100 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	1,1	8 602	1,4	12 983	-4 381	-33,7
445510 TVA à décaisser	0,3	2 781	2,2	20 451	-17 670	-86,4
448600 AUTRES CHARGES A PAYER	0,2	1 808	0,6	5 907	-4 099	-69,4
EA Autres dettes	1,9	15 146	1,6	15 146		
467000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDIT.	1,9	15 146	1,6	15 146		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2022

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2022

[illegible]

[illegible]

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2022

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET: 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2022

[illegible]

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2023
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre			☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
Century 21 Bolivar Jourdain 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS				
SIRET	43509775300014			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales : désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
B ACTIVITE				
Activités exercées Agence immobilière			SI vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	115 892	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%				
Autres PV imposables à 19%				
PV à long terme imposables à 0%				
PV exonérées (art. 238 quinquies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art.44 sexies				
Entreprise nouvelle, art.44 septies				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				
Société d'investissement immobilier cotée				
Jeunes entreprises innovantes art.44 quaterdecies				
Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies				
Autres dispositifs				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :				
N°				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :				
N°				
H SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE				
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des classes fiscales sur www.impots.gouv.fr				
Nom, adresses et téléphones :				
Du professionnel de l'expertise comptable : SAS BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS, 32 rue d'Estienne d'Orves, 92260 FONTENAY AUX ROSES, France, Tel. 01 41 81				
Du conseil :				
Du CGA ou du viseur conventionné :				
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :				
CGA/OMGA	Viseur conventionné			
Identité du déclarant :				
Date: 05042023 Lieu: PARIS				
Qualité et nom du signataire:				
Signature: Mr Hivil YALCIN, Président				
ECF	Prestataire			